

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 décembre 2021

19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20211220-002800-DE Date de télétransmission : 20/12/2021 Date de réception préfecture : 20/12/2021

GF/SP

N° 002800

Ressources Humaines -Contractuels 2022

Affiché le : 20/12/2021

Le mardi 14 décembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

<u>ABSENTS</u>: M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR: 31

VOTES CONTRE: 0

ABSTENTION(S): 0

Madame le Maire expose que le recrutement d'agents non titulaires de droit public est autorisé pour faire face temporairement à des besoins liés :

- au remplacement de fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou d'agents non titulaires, momentanément empêchés
- à un accroissement temporaire d'activités
- à un accroissement saisonnier d'activités
- à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3, 3-1 et 3-2;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de 1984 précitée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale;

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Approuve, la création des emplois saisonniers ou pour besoins occasionnels

Accusé de réception en**auxigrades et indices suivants :**

- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, filière sociale, catégorie C, Echelon 1
- Opérateurs des Activités physiques et sportives, filière sportive, catégorie C, Echelon 7
- Educateurs des Activités physiques et sportives, filière sportive, catégorie B, Echelon 4

Dit, que l'indice majoré de rémunération correspondra à l'échelon du grade de recrutement

Dit, que les agents contractuels devront avoir le diplôme correspondant aux grades précités conformément aux statuts particuliers et/ou au poste occupé

Décide, que la présente délibération prendra effet le 1er janvier 2022

Autorise, Madame le Maire à signer les contrats de recrutement

Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Véronique ARNAU